

V - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

V.1 - APPROBATION DES DEMANDES D'ADHÉSION DES DÉPARTEMENTS DE L'ARIÈGE, DU GERS ET DES HAUTES-PYRÉNÉES

DÉLIBÉRATION N° 25-05-580

Le vendredi 27 juin 2025 à 09h00, le Comité Syndical de l'Établissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens, convoqué par courrier le 14 mai 2025, s'est réuni en téléconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommé comme secrétaire de séance M. Alain BELLOC

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE
REGION OCCITANIE (4X11)				
Jean-Louis CAZAUBON	OUI			
Patrice GARRIGUES	OUI			
Yann HÉLARY	NON			OUI
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	M. CAZAUBON	

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
11		
11		
0		
11		

REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)				
Marie-Laure CUVELIER	OUI			
Delphine EYCHENNE	OUI			
Annick COUSIN	OUI			
Henri SABAROT	NON	OUI	M. FABRE	

9		
9		
9		
9		

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)				
Jean-Michel FABRE	OUI			
Thierry SUAUD	OUI			

13		
13		

DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)				
Alain BELLOC	OUI			
Emmanuel CROS	NON			OUI

10		
0		

DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)				
Philippe BOUSQUIER	NON			OUI
Paul VO VAN	NON	OUI	Mme COUTURIER	

0		
9		

DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)				
Martine COUTURIER	OUI			
Hervé GILLÉ	OUI			

8		
8		

Totaux	130	0	0
---------------	-----	---	---

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	130
Membres présents	10	Vote pour	130
Membres représentés	3	Vote contre	0
Membres absents excusés	3	Majorité absolue	66
Nombre de votants	13		
Appréciation du quorum	9		



DÉLIBÉRATION N° 25-05-580

VU les articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté ministériel en date du 28 novembre 1983 autorisant la création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Garonne,

VU l'arrêté préfectoral du 17 mars 2017 ratifiant les anciens statuts du SMEAG,

VU la délibération du comité syndical n°25-01-546 du 31 janvier 2025 approuvant les nouveaux statuts du syndicat, qui prévoient notamment son changement de nom en Etablissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens ainsi que l'élargissement de sa gouvernance,

VU l'article 14 des statuts du SMEAG qui précise que les collectivités membres disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les modifications statutaires,

VU le courrier de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, en date du 18 mars 2025, donnant un avis favorable à la révision des statuts l'Assemblée départementale n'étant pas en mesure de se réunir dans les délais impartis pour les valider,

VU les délibérations du Conseil départemental de Lot-et-Garonne du 21 mars 2025, de la Commission permanente du Conseil régional Occitanie du 4 avril 2025, de la Commission permanente du Conseil départemental de la Haute-Garonne du 10 avril 2025, de la Commission permanente du Conseil départemental de Gironde du 28 avril 2025 et de la Commission permanente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 19 mai 2025 approuvant les nouveaux statuts du syndicat,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 2025, par lequel le préfet de Haute-Garonne a ratifié les nouveaux statuts de l'Etablissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens,

VU les délibérations du Conseil départemental de Gers du 28 mars 2025, du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées en date du 20 juin 2025 et du Conseil départemental de l'Ariège en date du 23 juin 2025 sollicitant leur adhésion au syndicat mixte « Etablissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens »,

CONSIDÉRANT que les personnes désignées par les départements de l'Ariège, du Gers et des Hautes-Pyrénées pour les représenter au sein du comité syndical de l'Etablissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens sont les suivantes :

- Conseil départemental de l'Ariège : Jean-Paul FERRÉ et Jérôme BLASQUEZ
- Conseil départemental de Gers : Dominique GONELLA et Céline SALLES
- Conseil départemental des Hautes-Pyrénées : Bernard VERDIER et Maryse BEYRIE

VU le rapport du Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE l'adhésion au syndicat mixte « Etablissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens », des départements de l'Ariège, du Gers et des Hautes-Pyrénées à compter du 1^{er} juillet 2025,

DÉLIBÉRATION N° 25-05-580

DÉSIGNE Jean-Paul FERRÉ et Jérôme BLASQUEZ pour le Conseil départemental de l'Ariège, Dominique GONELLA et Céline SALLES pour le Conseil départemental de Gers, ainsi que Bernard VERDIER et Maryse BEYRIE pour le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, en qualité de délégués du Comité syndical de l'Etablissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens,

DÉCIDE de proratiser le montant de la contribution forfaitaire obligatoire versée par ces trois nouveaux membres au titre de l'année 2025 et de le fixer à 12 500 € correspondant à 50% de la contribution versée par les autres départements membres du syndicat,

AUTORISE le Président de l'Etablissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens, à signer tout document s'y rapportant.

Fait à TOULOUSE, le 27 juin 2025
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,



Le Président,
Jean-Michel FABRE

